

Intervention sur voirie : où, quand, comment ?

Présentation

Selon les dispositions combinées du code de la voirie routière, du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du code de la route, les interventions sur la voirie communale relèvent de la compétence du maire. Ainsi, sur le domaine où il exerce son pouvoir, il lui appartient de prendre en charge notamment la réalisation, la gestion et l'entretien de la voirie, d'autant que la commune doit sans cesse s'adapter à l'évolution de son territoire.

Contenu

- Diagnostic, état des lieux
- Programmation des travaux (aspects juridiques et pratiques)
- Choix des techniques
- Réseaux et tranchées
- Retour d'expériences

Durée : 2 h

- www.usirf.com
- www.atr.asso.fr

Avec le concours de

